

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 658

présenté par

M. Cubertafof, Mme Hérin, M. Batut, M. Latombe, Mme Tuffnell, M. Michel-Kleisbauer,
Mme Vichnievsky, Mme Mette, M. Bru, Mme Gatel, Mme Bannier, M. Fanget, Mme Fontenel-
Personne, M. Blanchet, Mme Essayan, M. Berta, M. Colas-Roy, Mme Bono-Vandorme,
M. Damaisin, M. Labaronne, M. Lamirault, M. Travert, Mme Jacqueline Dubois et M. Venteau

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 46 SEXIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.